



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUPPRESSION DE  
RACCORDEMENT CONSO HTA SUITE AUX  
TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE  
CULTUREL ET SPORTIF G. POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-25-374  
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

**VU** le projet de la ville de Vincennes de rénover le centre culturel et sportif Georges Pompidou située au 142 rue de Fontenay à Vincennes pour lequel il est nécessaire de supprimer le raccordement conso HTA.

**CONSIDÉRANT** le devis n°RA21250064500001 d'ENEDIS, DR Ile de France Est, se situant 12 rue du Centre – 93160 Noisy le Grand; ayant pour interlocutrice, Mme Marie Valérie Bilounga Evina chargée d'étude, est le plus avantageux;

## D É C I D E

**DE SIGNER** le devis n° RA21250064500001 avec ENEDIS pour un montant de 13 131,61€ TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

**Signé**

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251106-lmc1H13619H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 06/11/2025  
Date de Publication : 06/11/2025